



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

**Un moratoire et une réglementation pour protéger les derniers milieux humides sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal**

### **35 groupes environnementaux se joignent aux CRE-Montréal, de la Montérégie et de Laval pour faire pression sur le gouvernement.**

**Montréal, le 18 septembre 2008-** Préoccupés par la disparition rapide des derniers milieux humides de la région de Montréal, 35 groupes environnementaux<sup>1</sup>, dont Nature Québec, Greenpeace, la Fondation David Suzuki et la Fédération québécoise de la Faune, se joignent au Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal, de Laval et de la Montérégie pour déposer une demande officielle à la ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Madame Line Beauchamp, visant la mise en place d'un moratoire sur l'émission de certificats d'autorisation de construction dans ces écosystèmes et la création d'une réglementation provinciale afin d'en assurer la protection à court et long termes.

Dans une déclaration intitulée *Pour une véritable protection des milieux humides sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, les 35 signataires déplorent l'inexistence de réelles mesures de protection pour enrayer la perte des milieux humides, qui ont une valeur inestimable tant sur le plan de la biodiversité que sur celui de la qualité de vie des citoyens.

« La gestion du cas par cas pratiquée par le Gouvernement est tout à fait irresponsable » souligne André Porlier, directeur général du CRE-Montréal. « Le problème, c'est que le gouvernement du Québec ne possède aucune vision d'ensemble de cette ressource qu'il prétend vouloir protéger. »

À ce jour, on estime que plus de 75% des milieux humides des basses terres du St-Laurent ont disparu.<sup>2</sup> Loin de ralentir, la destruction des milieux humides se poursuit encore dans la grande région de Montréal avec l'assentiment du MDDEP. À preuve, 100% des demandes d'autorisation complétées pour construire dans les milieux humides au cours des cinq dernières années à Montréal et à Laval ont été accordées par le MDDEP.

Les éléments cités dans la déclaration mettent également en relief l'incohérence du Gouvernement du Québec, qui distribue des certificats d'autorisation aux promoteurs sans avoir

---

<sup>1</sup> APBSD, Amis du parc La Fontaine, AHM, Carrefour BLE, Centre d'écologie urbaine, Coalition Verte, Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal, Comité des citoyens de la cité du Havre, Comité ZIP Ville-Marie, CRE-Montérégie, CRE-Lanaudière, CRE-Laval, CRE-Montréal, CRE-Laurentides, Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre, Éco-quartier Pointe-Saint-Charles YMCA, Éco-quartier Saint-Jacques, FÉCHIMM, FQCK, Fondation David Suzuki, Fédération québécoise de la faune, Greenpeace, G.U.E.P.E., Héritage Laurentien, INTER-LOGE, Les amis du jardin botanique de Montréal, Nature Québec, Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal

PROJETS Saint-Laurent, RNCREQ, Sauvons nos boisés et milieux humides, Sauvons nos trois grandes îles, SNAP, SOS Planète, Vigilance Action Citoyens

<sup>2</sup> Source : Canards Illimités Canada, *La perte des milieux humides se poursuit*, La Presse, 2007.

effectué au préalable un inventaire complet, une caractérisation exhaustive des milieux humides et fixé des objectifs de conservation tel que stipulé dans son nouveau *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides*, publié cet été.

Selon Guy Garand, directeur général du CRE de Laval, «l'article 22, 2<sup>ème</sup> alinéa de la Loi sur la qualité de l'environnement a été adopté dans le but d'assurer la protection des milieux humides. Or, cet article s'est transformé en un régime d'autorisation, modifiant ainsi un outil de protection en une banale formalité administrative, qui consiste à autoriser la destruction des milieux humides. Pourtant, l'objectif premier de cette modification législative, entrée en vigueur en 1993, visait justement à restreindre ou à éviter les abus de destruction et de disparition de ces écosystèmes riches et diversifiés que sont les milieux humides.»

Selon Richard Marois, président du CRE de la Montérégie « C'est tout à fait possible de protéger les milieux humides sans porter préjudice au développement économique et au développement social d'une région. L'expérience du plan de protection des milieux naturels de la ville de Longueuil le démontre.»

La valeur associée aux milieux humides est aujourd'hui universellement reconnue. Ils constituent des habitats essentiels à quelque 600 espèces fauniques, dont la sauvagine, les oiseaux aquatiques, les oiseaux de rivage et de nombreuses autres espèces. Les milieux humides agissent également comme des bassins de rétention permettant de réduire les répercussions des inondations et contribuant à alimenter les nappes d'eau souterraines.

-30-

La Déclaration commune : <http://www.cremtl.qc.ca/node.php?id=1127>

Les bienfaits des milieux humides <http://www.cremtl.qc.ca/node.php?id=1129>

Le *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides* est disponible à l'adresse suivante : [www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/Guide\\_plan.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/Guide_plan.pdf)

**Renseignements :**

Leïla Copti, CRE-Montréal  
Tél : 514.842.2890 poste 226  
Cell : 514.661.6134

Guy Garand, CRE de Laval  
Tel : 450.664.3503

Richard Marois, CRE-Montérégie  
Tel : 514.434.9412